



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DE RÈGLEMENT

#### **PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 février 2019, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT 081-17-2019**

Règlement amendant le règlement 081-2009 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim